

## DÉLIBÉRATION N°7 CASDIS DU 26 MARS 2025

Numéro enregistrement Préfecture : DC-20250326-7

### SUPPRESSIONS DE POSTES

Sur convocation du 21 février 2025, de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni le mercredi 26 mars 2025 à 14h30.

#### Etaient Présents

##### Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI (en visioconférence), Monsieur Régis VILLEPONTOUX (en visioconférence), Monsieur Christian PONS, Madame Véronique CHASSAIN (en visioconférence), Madame Françoise LAPERGUE (en visioconférence), Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Alfred TERLIZZI (en visioconférence), Madame Dominique BIZAT (en visioconférence), Monsieur Pierre MOLES (en visioconférence), Madame Anne LAPORTERIE

##### Avec voix consultative :

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Monsieur Denis CHOPIN, Sergent-chef Vincent PIGOT, Commandant Clément RENAUD, Colonel Patrick MAGRY, Adjudant-chef Stéphane BERGOUGNOUX

##### Assistaient également :

Madame Elodie JEURISSEN, Médecin Colonel hors classe Marie Pierre TAILLADE, Madame MACHADO ALVES Christine, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Madame la Préfète du Lot Claire RAULIN, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Madame Marie Ange MAGRE

##### Etaient absents / excusés :

Madame VACOSSIN Amélie, Monsieur Jean Luc MARX, Monsieur Jean Claude SAUVIER, Madame Martine HILT, Madame Marie José SOURSOU, Monsieur Daniel JARRY, Monsieur Jean Luc ESTRADEL, Sergent-chef Anais AHFIR, Monsieur Claude VIGIE, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur DUHAMEL Mathieu, Madame Edith LAGARDE, Madame Catherine MARLAS, Madame Mireille FIGEAC, Monsieur Jean Marie COURTIN, Caporal Marion SANZ, Madame Laurence MAGINOT, Madame Caroline MEY FAU

---

**Vu** les articles L.1424-1, L 1424-27 alinéa 4, L 1618-2 et suivants du code général des collectivités territoriales

**Vu** la délibération n° DC-20210713-4 du 13 juillet 2021 portant règlement intérieur du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Lot

**Vu** l'avis du CST en date du 17 mars 2025

➤ **FILIERE TECHNIQUE**

- **Suppression d'un poste de technicien principal de 1<sup>o</sup>classe, d'un poste de technicien principal de 2<sup>o</sup>classe et d'un poste de technicien territorial**

Considérant que dans le cadre d'une procédure de recrutement qui est terminée, il est proposé la suppression **d'un poste de technicien principal de 1<sup>o</sup>classe, d'un poste de technicien principal de 2<sup>o</sup>classe et d'un poste de technicien territorial**, qui n'ont pas été utilisés, au titre de l'année 2025.

- **Suppression d'un poste de technicien principal de 2<sup>o</sup>classe**

Considérant que dans le cadre d'un déroulement normal de carrière d'un agent, il est proposé la suppression **d'un poste de technicien principal de 2<sup>o</sup>classe**, au titre de l'année 2025.

➤ **FILIERE ADMINISTRATIVE**

- **Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>o</sup>classe**

Considérant que dans le cadre d'une procédure de recrutement en vue du remplacement d'un agent ayant mis fin à son détachement, de manière anticipée, il est proposé la suppression **d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>o</sup>classe**, qui n'a pas été utilisé, au titre de l'année 2025.

➤ **FILIERE SAPEURS-POMPIERS**

- **Suppression d'un poste de capitaine**

Considérant que dans le cadre d'une procédure de recrutement qui est terminée, il est proposé la suppression **d'un poste de capitaine**, qui n'a pas été utilisé, au titre de l'année 2025.

- **Suppression d'un poste de lieutenant de 2<sup>o</sup>classe**

Considérant que dans le cadre d'un déroulement normal de carrière d'un agent, il est proposé la suppression **d'un poste de lieutenant de 2<sup>o</sup>classe**, au titre de l'année 2025.

Le CASDIS, après en avoir délibéré, approuve le tableau des suppressions présenté ci-dessous :

<b>Suppressions de postes</b>					
<b>Au titre de l'année 2025</b>					
<b>Filière</b>	<b>Grade</b>	<b>Affectation</b>	<b>Temps complet ou on complet (C/NC)</b>	<b>Nbre postes</b>	<b>Date effet</b>
Technique	TP1°C	GTL	C	1	17/03/2025
	TP2°C	GTL	C	2	17/03/2025
	Technicien	GTL	C	1	17/03/2025
Administrative	AP2°C	GT2C	C	1	17/03/2025
Sapeur-Pompier	Lieutenant 2°C	GACR	C	1	17/03/2025
	Capitaine	GACR	C	1	17/03/2025

**Détail du vote :**

**Présents : 10**  
**Votants : 10**  
**Pour : 10**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

**Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours du Lot**



**Pascal LEWICKI**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

**Cahors, le 26 mars 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>